



Comité Unique de Programmation du Pays de Vannes du 15 mars 2017 Compte-rendu

Membres présents avec voix délibérative :

Elus

- . M. Pierre Le Bodo, Président du Pays de Vannes
- . Mme Anne Gallo, Conseillère Régionale référente, co-présidente du CUP
- . M. Yves Bleunven, Elu communautaire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- . M. André Fégeant, Président de Questembert Communauté
- . Mme Odile Monnet, Représentant le Président de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
- . Mme Dominique Vanard, Vice-Présidente de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (suppléante)

Représentants privés

- . M. Jean-Marie Zeller, Président du Conseil de Développement du Pays de Vannes
- . M. Anthony Boisard, Directeur de Cap Avenir
- . Mme Béatrice Dupont, Représentante Eaux et Rivières de Bretagne
- . M. Philippe Le Dressay, Représentant la Chambre d'Agriculture
- . M. Jean-François Méaude, Président du CDOS 56
- . Mme Michèle Pierson, Présidente Pôle E2S du Pays de Vannes

Membres avec voix consultative :

Présents

- . M. Alain Guihard, Représentant le Président du Conseil Départemental
- . M. David Robo, Conseiller régional
- . M. Maxime Picard, Conseiller régional
- . M. Bertrand Iragne, Conseiller régional

Excusés

- . M. Gwénaél Dréano, Représentant le sous-préfet référent du Pays de Vannes
- . M. Loïc Le Trionnaire, Représentant du Président du PNR du Golfe du Morbihan

Techniciens

Présents

- . M. Matthieu Deldicque, Référent technique Conseil Régional (*en remplacement de Mme Stéphanie Warin sur le secteur de Vannes*)
- . Mme Marion Gallard, Gestionnaire technique Conseil Régional
- . Mme Catherine Panhelleux, Directrice du Pays de Vannes
- . Mme Nina Trallero, Animatrice Leader du Pays de Vannes
- . Mme Natacha Guillerme, Gestionnaire Leader et contrat de partenariat du Pays de Vannes
- . Mme Chloé Canton, Animatrice du Conseil de Développement

Introduction

Il s'agit du 10^{ème} CUP organisé par le GIP Pays de Vannes et la Région depuis la signature du Contrat de partenariat le 8 juillet 2015.

Pour rappel, seuls les membres titulaires reçoivent l'invitation au CUP (ceci afin d'éviter la présence de doublon), ces derniers doivent donc obligatoirement informer leur suppléant de la date, du lieu et l'ordre du jour du CUP et lui transmettre les fiches projets.

Le compte-rendu sera remis à l'ensemble des membres du CUP : titulaires, suppléants et membres à voix consultative.

Ordre du jour :

- 1- Avancement du programme et point d'informations révision, fonds européens
- 2- Rappel du fonctionnement pour la sélection des projets au titre du Fonds européen Leader
- 3- Examen des projets en demandes de subvention :
 - . Auditions et avis du Comité Unique de Programmation

Accueil

M. Pierre Le Bodo, Président du GIP Pays de Vannes et Mme Anne Gallo, Conseillère référente régionale pour le Pays de Vannes, accueillent en tant que co-présidents les membres du CUP dont la réunion se déroule à Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

M. Matthieu Deldicque, nouveau référent technique régional pour les secteurs d'Auray, Lorient, Pontivy et Vannes, se présente aux membres du CUP. Afin d'accroître la présence sur les territoires, il informe qu'il sera basé au point région de Vannes à compter de mi-avril.

En attendant la présence du double quorum indispensable pour voter sur les fonds européens, il va être présenté aux membres du CUP les deux premiers points à l'ordre du jour.

1 - Avancement du programme et point d'informations révision, fonds européens

Mme Catherine Panhelleux présente l'état d'avancement par axe pour faire le bilan de consommation des crédits 2014-2016 (*Cf power point de présentation ci-joint*).

Mme Anne Gallo indique que l'année 2017 est à la fois une année qui doit permettre de poursuivre l'accompagnement des projets et de conduire la révision du contrat de partenariat pour la période 2018-2020. Elle indique que le Conseil régional a adopté, en session de

février 2017, les nouvelles dotations 2017-2020 pour les 21 pays bretons. Pour le Pays de Vannes, elle se porte à près de 6,3 M€. Pour assurer la continuité du soutien aux projets en 2017, un quart de cette nouvelle enveloppe est ouverte en complément du reliquat non consommé de l'enveloppe 2014-2016, soit un total de près de 3,4 M€ mobilisable dès 2017 sur la base du contrat actuel.

Mme Catherine Panhelleux fait un point d'information détaillé sur les éléments de la révision du contrat de partenariat avec la répartition de l'enveloppe 2017-2020 et la dotation mobilisable en 2017 par anticipation de la révision par axe et priorités de développement.

Les éléments de révisions du contrat

La répartition de l'enveloppe 2017-2020 dédiée aux priorités de développement pour les années 2017 à 2020

Pays	Indice de péréquation	Pop INSEE 2013	Dot°/h	Nouvelle dotation péréquée 2017-2020	Solde (reliquat avant ventilation)	Dotation 2017-2020
Vannes	0.501	212 223	29.62 €	6 286 865 €	1 820 942 €	8 107 807 €

La dotation mobilisable en 2017 par anticipation de la révision

Pays	Dotation 2017 mobilisable	Axes Priorités de développement et rééquilibrage territorial (80%)	Axes Services collectifs Essentiels (20%)
Vannes	3 392 658 €	2 714 126 €	678 532 €

La répartition de l'enveloppe 2017 par fiche action

Rappel de la dotation: 3 392 658 €

AXE
PRIORITES DE DEVELOPPEMENT
2 214 126 €

Priorité 1 :
Soutenir notre économie et accompagner ses mutations
570 000 €

Priorité 2 :
Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie
1 165 426 €

Priorité 3 :
S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie
478 700 €

AXE
REEQUILIBRAGE TERRITORIAL
500 000 €

Renforcer et mailler les pôles pour un développement plus équilibré du Pays
Vannes, ville centre.
Pôles d'équilibre : Elven, Grand-Champ, La Roche-Bd/Nivillac, Malansac/Rochefort en Terre, Muzillac, Questembert, Sarzeau.

AXE
SERVICE COLLECTIFS ESSENTIELS
678 532 €

Services communaux et intercommunaux présentant un caractère structurant et indispensables à la vie quotidienne des citoyens

Validation de cette répartition

PRIORITES DE DEVELOPPEMENT		
1/Soutenir notre économie et accompagner ses mutations 570 000 €	2- Répondre aux dynamiques démographiques pour maintenir notre qualité de vie 1 165 426 €	3- S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie 478 700 €
Fiche action 1.1 : 200 000 € Agir sur les espaces d'activités économiques	Fiche action 2.1 : 780 426 € Agir sur les dispositifs d'accueil collectif du territoire	Fiche action 3.1: 111 200 € Réhabiliter thermiquement les logements sociaux et les bâtiments publics
Fiche action 1.2 : 55 000 € Promouvoir le territoire et dynamiser la création d'entreprise	Fiche action 2.2 : 135 000€ Favoriser la culture et les liens sociaux	Fiche action 3.2 : 95 000 € Agir pour une mobilité durable
Fiche action 1.3 : 200 000 € Résoudre les inadéquations emploi – formation face aux évolutions des entreprises	Fiche action 2.3 : 50 000 € Encourager l'innovation dans les services	Fiche action 3.3 : 100 000 € Développer les énergies renouvelables
Fiche action 1.4 : 15 000 € Conforter les activités agricoles et marines	Fiche action 2.4 : 200 000€ Accompagner la rénovation urbaine	Fiche action 3.4 : 72 500 € Sensibilisation et éducation au patrimoine naturel et culturel
Fiche action 1.5 : 100 000 € Consolider l'offre de séjours touristiques en arrière-pays		Fiche action 3.5 : 100 000 € Soutenir les démarches intégrées de gestion de la zone côtière

AXE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL

500 000 €

Renforcer et mailler les pôles pour un développement plus équilibré du Pays

Vannes, ville centre.

Pôles d'équilibre : Elven, Grand-Champ, La Roche-Bd/Nivillac, Malansac/Rochefort en Terre, Muzillac, Questembert, Sarzeau

Fiche action 15 : 250 000€

Equipements multimodaux: pôle d'échange multimodal de la Gare de Vannes, aménagements des gares de Questembert et de Malansac, et aires multimodale sur les autres pôles d'équilibre

Fiche action 16 : 250 000€

Attractivité et multipolarisation: renforcer l'attractivité des pôles par des équipements publics de fonction structurante.

AXE SERVICE COLLECTIFS ESSENTIELS

678 532€

Services présentant un caractère structurant et indispensables à la vie quotidienne des citoyens

☞ Equipements publics communaux et intercommunaux essentiels : écoles, cantines scolaires ...

☞ Construction ou rénovation d'équipements sportifs culturels et de loisirs : projets mutualisés entre plusieurs communes ou projets inscrits dans un schéma de services intercommunal.

Mme Nina Trallero au sujet de la centralité urbaine rappelle aux membres du CUP qu'il existe un appel à projet sur la revitalisation des centres-bourgs auquel il faudra répondre pour le 3 juillet 2017.

M. Matthieu Deldicque précise qu'il y a en effet 28 millions prévus au Conseil Régional sur le soutien au renforcement des centralités dont 14 millions pour les petites et moyennes villes et 14 millions pour les bourgs ruraux. Cette attribution va se répartir en deux temps : 14 millions en 2017 (*7 millions pour les petites et moyennes villes et 7 millions pour les bourgs ruraux*) et 14 millions en 2018 répartis de la même façon.

L'Etat, la Caisse des Dépôts et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne sont partenaires de ce dispositif – NB : toutes les informations sont disponibles sur : http://www.bretagne.bzh/jcms/prod_390101/fr/dynamisme-des-bourgs-ruraux-et-des-villes-en-bretagne)

Les membres du CUP valident la nouvelle répartition de l'enveloppe pour le Pays de Vannes. Il est précisé que les montants affectés aux enveloppes culture et agriculture ont été priorisées sur le Fonds Leader et le DLAL FEAMP pour la partie agriculture et marine. Le contrat pouvant servir de cofinanceur public pour appeler ces fonds européens.

Les membres du CUP actent également la nouvelle composition des membres du CUP. A noter qu'il n'y a pas de changement de représentants mais suite à la fusion au 1^{er} janvier 2017 de Vannes Agglo, la C.C de la Presqu'île de Rhuys et Loc'h Communauté sous l'entité Golfe du Morbihan Vannes Agglomération; les membres du CUP des anciennes EPCI restent les représentants géographiques de cette nouvelle entité.

[2 - Rappel du fonctionnement pour la sélection des projets au titre du Fonds européen Leader](#)

Mme Nina Trallero rappelle les principales règles et principes du programme Leader. (*Cf power point de présentation ci-joint*).

La grille de sélection Leader est distribuée pour rappel. Elle est annexée à ce compte rendu.

Vérification du Quorum

Projets examinés au titre des fonds régionaux et du Programme européen Leader du Contrat de partenariat 2014-2020.

Le CUP du 15 mars 2017 est composé de 12 membres (6 représentants élus et 6 représentants de la société civile).

Pour atteindre le quorum, il faut : la présence de la moitié des membres à voix délibérative, soit 7 membres.

Sont présents 12 membres votants dont au moins la moitié de représentants de la société civile.

Double Quorum : Atteint

[3 - Examen des projets en demandes de subvention :](#)

- . **Auditions et avis du Comité Unique de Programmation**

Rappel de l'ordre de passage des projets :

Crédits Régionaux - Dossier d'investissement

- 9h45 : Réhabilitation de la salle de restauration – Commune de Theix-Noyal - Axe Services collectifs essentiels

Crédits Régionaux - Dossier de fonctionnement

- 10h10 : Congrès National Confédération Paysanne à Muzillac – Association Confédération paysanne 56 – Axe 1- Priorité de développement 1 « Soutenir notre économie et accompagner ses mutations » - Fiche action 1.4 « Conforter les activités agricoles et marines »

Fonds européens – LEADER - Dossiers de fonctionnement

- 10h40 : Etude petite enfance, enfance et jeunesse – Arc Sud Bretagne - Axe 1- Priorité de développement 2 « Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie » - fiche action Leader « Qualité de vie et accueil des générations »

- 11h00 : Aide au démarrage – Déploiement rural projet Music act' - EchoNova - Axe 1- Priorité de développement 2 « Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie » - fiche action Leader « Une culture pour tous, des cultures pour chacun »

- 11h30 : Aide au démarrage – Mise en place d'une conserverie artisanale avec surplus agricole sur le Pays de Vannes- Entreprise Agence Unique – Axe 1- Priorité de développement 1 « Soutenir notre économie et accompagner ses mutations » - fiche action Leader « Nos métiers de demain »

Pause déjeuner

Crédits Régionaux - Dossier de fonctionnement

- 13h30 : Mutualisation d'un plan mobilité rural sur Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté – GIP Pays de Vannes – Axe 1- Priorité de développement 3 « S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie » - Fiche action 3.2 « Agir pour une mobilité durable »

Crédits Régionaux- Dossier d'investissement

- 14h00 : Aménagement du secteur de la gare de Malansac – Commune de Malansac- Axe Rééquilibrage Territorial - fiche action 4.1 « Equipements multimodaux »

. Réhabilitation de la salle de restauration – Mairie de Theix-Noyal

Audition du porteur de projet : intervention d'Yves Questel, Maire de Theix Noyal, Franck Gaillard, adjoint et Sylvie Guibert, DGA

Questions/Recommandations des membres au porteur de projet

- Mme Anne Gallo mentionne l'initiative Breizh Alim' menée par la Région Bretagne qui vise à favoriser la consommation et production locale en renforçant l'identification des fournisseurs locaux par les acheteurs publics bretons et encourage à s'inscrire dans cette démarche.

- Travail avec les ateliers Le Pain Perdu qui a été soutenu par le Fonds Régional ?

Réponse du porteur de projet :

- Pas à ce jour mais sera prévu après la mise en place d'un gachimètre. Un projet de compostage est aussi en cours.

Débat et sélection

Les membres s'accordent à dire que ce projet est pertinent. De plus en plus de projets de ce type voient le jour avec des regroupements de communes, la récupération des déchets, le travail avec les

acteurs locaux. Ils soulignent la polyvalence du bâtiment et l'effort sur les économies d'énergies renouvelables.

Mme Catherine Panhelleux rappelle le plan de financement de ce projet qui est sur l'axe Services collectifs essentiels. Avec ce projet, il restera 635 532 € sur cette fiche.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 6 cibles atteintes sur 8 – la cible sur la valorisation du patrimoine, de l'art et la culture et des langues régionales et celle sur la préservation des ressources et de l'environnement ne sont pas atteintes).

Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle de 43 % avec un plafond de 43 000 €.

. Congrès National Confédération Paysanne à Muzillac – Association Confédération paysanne 56

Audition du porteur de projet : intervention de Dominique Rouleau et Véronique Marchesseau, Trésorière

Questions des membres au porteur de projet

- Combien de visiteurs sont prévus

Réponse du porteur de projet :

- Entre 400 et 500 congressistes sont attendus. A cela s'ajoutera d'autres visiteurs d'autant plus que le congrès est sur une semaine de vacances scolaires, mais il reste difficile d'estimer le nombre. Les repas seront faits à base de produits locaux et les métiers paysans de la mer seront mis en avant.

Débat et sélection

Les membres s'accordent à dire que ce projet est intéressant à financer sur la partie « Semaine de l'agriculture paysanne » mais pas sur la partie des dépenses liées au congrès en lui-même.

Si certains membres ont un doute sur le côté politique du projet conduit par une organisation syndicale, la majorité des membres estiment que c'est une manifestation grand public et que le plan de financement est clairement proposé sur la semaine de l'agriculture paysanne.

La chambre d'agriculture confirme qu'il n'y a pas de souci sur cette demande. Dans un an il y aura un évènement avec la fédération des producteurs de lait et il serait intéressant d'envisager une communication grand public de ce type.

Mme Catherine Panhelleux rappelle le plan de financement de ce projet qui est sur la fiche-action 1.4/Conforter les activités agricoles et marines. Avec ce projet, il restera 9 000 € sur cette fiche.

Il est à noter qu'avec la Loi Notre, le soutien du Département pour les commissions de promotions de l'agriculture disparaissent et que le contrat de ce fait risque d'être de plus en plus sollicité.

Mme Anne Gallo et M. Pierre le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle de 50 % avec un plafond de 6 000 € sur la partie des dépenses liées à la « Semaine de l'agriculture paysanne ».

Des réserves sont toutefois émises sur le fait que pour le soutien de ce type de projet, il faudra insister :

- **sur le fait que le choix du lieu soit hors ville centre, ici hors Vannes**
- **une opération grand public**
- **avec des évènements à valoriser hors congrès/séminaires professionnels ou internes à une organisation**

L'impact du projet sera également à argumenter. Il conviendra également de distinguer ce qui relèvera de l'accompagnement d'un projet particulier, inédit ou ponctuel par rapport à une demande de soutien pour des manifestations existantes et régulières.

. Etude petite enfance, enfance et jeunesse – Arc Sud Bretagne

Audition du porteur de projet : intervention de Catherine Barbier, Bruno Le Borgne et Bertrand Roberdel

Projet présenté au titre du Fonds européen LEADER

Questions des membres au porteur de projet

- Prise en compte des usagers dans la concertation ?
- Y'a-t-il une intervention de Cap Atlantique dans le financement de l'étude ?
- Précisions sur les tranches d'âges prises en compte par la compétence enfance jeunesse

Réponse du porteur de projet :

- Pas d'ateliers spécifiques impliquant les usagers à ce stade de l'étude n'est prévue
- Il n'y a pas eu de sollicitation de Cap Atlantique pour l'instant
- La compétence jeunesse s'arrête à 17 ans

Débat et sélection

M. Alain Guihard – Conseiller communautaire à Arc Sud Bretagne sort pour le débat.

Mme Nina Trallero rappelle les montants de dépenses et subventions sollicités par le porteur de projet et les conditions de la fiche projet Leader concernée.

La prise en compte dans le calcul de la subvention Leader des dépenses de personnel en poste pour les projets portés par des MO publics pose question aux membres du comité.

M. Pierre Le Bodo lance le **débat sur la base de la grille d'analyse du comité et questionne les membres sur les 4 cibles obligatoires de la sélection Leader et de la pertinence du projet au regard de ces critères.**

- Critère ruralité ou innovation
- 3 critères de la grille de développement durable du Contrat de Partenariat avec le Conseil Régional

Les membres actent que la cible innovation est atteinte pour ce projet :

- Innovation thématique : L'objet de l'étude doit permettre la création de nouveaux services. A ce jour, les communes d'Arzal, Billiers, La Roche-Bernard ou Le Guerno n'ont pas d'offres de services sur leur territoire.
- Innovation partenariale : L'étude implique une phase de communication et de médiation (par le recueil et la diffusion de témoignages vidéos) et permettra de créer des conditions favorables à la collaboration actuelle et à venir. Ces temps de médiation permettront d'impliquer les acteurs locaux : élus, agents.

Les membres actent que le projet est qualitatif et intègre 3 cibles de la grille développement durable

- Lien social/valeur économique et efficience.

M. Pierre le Bodo propose d'émettre au projet un avis de principe favorable pour une subvention européenne FEADER-Leader prévisionnelle revue de 28 554,14 € (la Région ne prenant pas part au vote pour les projets européens Leader).

En effet les membres actent le retrait pour les projets portés par les maîtres d'ouvrages Publics de la valorisation de temps passé de postes existants. Cette règle sera appliquée à l'ensemble des projets déposés au titre des demandes Leader.

Une recommandation au porteur de projet est ajoutée sur la prise en compte de l'avis des usagers dans la phase de mise en œuvre de l'étude et dans la phase de concertation.

Aide au démarrage – Déploiement rural projet Music act' – EchoNova

Audition du porteur de projet : intervention de Frédéric Carré, Aurélien Moullé

Projet présenté au titre du Fonds européen LEADER

Questions des membres au porteur de projet

- Rencontrez-vous des difficultés à vous délocaliser dans des salles du territoire ? Ces salles sont-elles faciles d'accès ?
- Est-ce que les lieux d'accueil prennent part aux choix des contenus de la programmation Music Act ?
- Quelles sont les possibilités d'accès de ce projet aux autres intercommunalités du territoire du Pays de Vannes ?

Réponse du porteur de projet :

- L'ingénierie interne nécessite d'anticiper les réservations des salles culturelles et espaces d'exposition 1 an à l'avance. Cela nécessite une organisation de travail mais cela reste possible.
- Les lieux d'accueil sont impliqués dans le choix des contenus et font partie intégrante de la décision.
- Pour l'instant L'Echonova est une salle portée par Vannes Agglomération mais cela n'empêche pas de travailler en partenariat avec des acteurs des intercommunalités voisines.

Débat et sélection

Mme Nina Trallero rappelle les montants de dépenses et subventions sollicités par le porteur de projet et les conditions de la fiche projet Leader concernée.

- La prise en compte dans le calcul de la subvention Leader des dépenses de personnel en poste pour les projets portés par des MO publics pose question aux membres du comité au regard du débat du projet précédent.

M. Pierre Le Bodo lance le **débat sur la base de la grille d'analyse du comité et questionne les membres sur les 4 cibles obligatoires de la sélection Leader et de la pertinence du projet au regard de ces critères.**

- **Critère ruralité ou innovation**
- **3 critères de la grille de développement durable du Contrat de Partenariat avec le Conseil Régional**

Les membres actent que la cible innovation est atteinte pour ce projet :

- Innovation thématique : Émergence d'une animation culturelle nouvelle pour les deux intercommunalités de 2ème couronne du Pays de Vannes avec des actions décentralisées sur des lieux non définis à ce stade.
- Innovation partenariale : Co construction du projet comme espace de concertation pour faire émerger un thème fédérateur, combinaison d'acteurs éventuels de différents secteurs d'activités autour du thème de la musique actuelle

Les membres actent que le projet est qualitatif et intègre 3 cibles de la grille développement durable

- Lien social / culture et mise en valeur de démarche artistique / efficience

M. Pierre le Bodo propose d'émettre au projet un avis de principe favorable pour une subvention européenne FEADER-Leader prévisionnelle revue de 43 394,31 € (la Région ne prenant pas part au vote pour les projets européens Leader). En effet les membres actent le retrait pour les projets portés par les maîtres d'ouvrages Publics de la valorisation de temps passé de postes existants. Cette règle sera appliquée à l'ensemble des projets déposés au titre des demandes Leader.

A noter que le plan de financement présenté tient également compte de l'application d'une clé de proratisation des dépenses, s'appuyant sur le nombre de communes éligibles au programme LEADER (30) sur le nombre total de communes concernées par le projet (34), soit 88,24%.

Une recommandation au porteur de projet est ajoutée sur la gratuité de chacune des propositions du dispositif.

. Aide au démarrage – Mise en place d’une conserverie artisanale avec surplus agricole sur le Pays de Vannes- Entreprise Agence Unique

Audition du porteur de projet : intervention de Stephanie Bourne et producteurs association P'Trir

Projet présenté au titre du Fonds européen LEADER

Questions des membres au porteur de projet

- Pourriez-vous expliquer le fonctionnement du déplacement tous les 4 mois du conteneur ?
- Quels sont vos liens avec les prestataires externes qui travaillent déjà sur la région dans ce secteur d'activité ?
- Quels sont vos liens avec les communes dans le projet ?

Réponse du porteur de projet :

- L'outil a été conçu pour pouvoir être au plus près des zones de surplus agricoles ayant du besoin, l'itinérance permet d'apporter une réponse concrète et d'optimiser au maximum les volumes de surplus existants. Le délai de 4 mois permet d'éviter les problématiques d'autorisation d'urbanisme pour le lieu d'implantation.
- La structure continuera à travailler avec des prestataires externes sur des gros volumes et des produits spécifiques. L'outil apportera sa plus-value sur les petites gammes à faibles volumes.
- Travail avec les communes sur des partenariats pour accueillir le conteneur sur des espaces publics. En réflexion également la proposition de produits en 4^{ème} gamme pour la restauration collective qui pourrait être apportée aux communes.

Débat et sélection

Mme Nina Trallero rappelle les montants de dépenses et subventions sollicités par le porteur de projet et les conditions de la fiche projet Leader concernée.

M. Pierre Le Bodo lance le **débat sur la base de la grille d'analyse du comité et questionne les membres sur les 4 cibles obligatoires de la sélection Leader et de la pertinence du projet au regard de ces critères.**

- Critère ruralité ou innovation
- 3 critères de la grille de développement durable du Contrat de Partenariat avec le Conseil Régional

Les membres s'accordent à dire à l'unanimité que le projet est exceptionnellement innovant et actent que la cible innovation est atteinte pour ce projet :

- Innovation partenariale : Co construction du projet avec une association de producteurs impliquée dans la gouvernance de l'entreprise
- Innovation technologique : Process d'outil de transformation de surplus agricole itinérant.

Les membres actent que le projet est qualitatif et intègre 3 cibles e la grille développement durable

- Intégration au territoire / préservation des ressources / valeur économique.

M. Pierre le Bodo propose d'émettre au projet un avis de principe favorable pour une subvention européenne FEADER-Leader prévisionnelle de 32 846,81 € avec une application de clé de prorata réglementaire de 1/3 des dépenses du projet, susceptible de se déployer également sur les pays d'Auray et de Lorient (la Région ne prenant pas part au vote pour les projets européens Leader).

Pause déjeuner

Vérification du Quorum pour les projets présentés l'après-midi

Le CUP du 15 mars 2017 après-midi est composé de 8 membres (4 représentants élus et 4 représentants de la société civile).

Pour atteindre le quorum, il faut : la présence de la moitié des membres à voix délibérative, soit 7 membres.

Quorum : Atteint

Pas de nécessité de double quorum (la moitié de représentants de la société civile), les deux projets restants à présenter concernant des subventions au titre du Fonds Régional.

(La présence de la moitié de représentants de la société civile, donc du double quorum, n'est obligatoire que lors de la présentation de projets européens).

. Mutualisation d'un plan mobilité rural sur Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté – GIP Pays de Vannes

Audition des porteurs de projets : intervention d'André Fégeant, Président de Questembert Communauté, Lucile Defois, d'Arc Sud Bretagne

Mme Nina Trallero informe les membres du CUP de sa présence au côté des porteurs de projets car ce projet est la suite logique de l'étude mobilité en coopération avec St Malo sur le précédent Programme Leader.

Les membres s'accordent sur l'importance de ce type d'étude et le fait que chaque territoire a des complexités qu'il faut entendre.

Mme Anne Gallo précise que la Région pourra contribuer à la réflexion sur ce sujet, étant désormais compétente sur les transports interurbains (TIM) et scolaires, en plus des TER. Elle indique également que l'enquête ménages-déplacements fournira des données essentielles sur les usages et les besoins qu'il faudra bien valoriser. M. André Fégeant indique qu'il a déjà informé M. Gérard Lahellec, vice-président aux transports de la Région, du lancement de cette étude.

Questions des membres au porteur de projet

- Rapprochement auprès de l'IUP Aménagement du territoire, qui est une mine d'or pour les cartes dans ce genre d'étude ?

Réponse du porteur de projet :

- Le cahier des charges de l'étude prévoit la recherche de l'ensemble des documents existants

Débat et sélection

M. André Fégeant (Président de Questembert Communauté) et M. Pierre Le Bodo (Président du Pays de Vannes et de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération) sortent pour le débat et ne prennent pas part au vote.

M. Alain Guihard (Conseiller communautaire à Arc Sud Bretagne), présent à titre consultatif pour le Président du Conseil Départemental, sort également pour le débat.

Les membres s'accordent à dire que ce genre d'étude est importante.

M. Pierre Le Bodo évoque qu'avec cette étude il faudra se rapprocher de l'Agglo et des directions de territoires.

Mme Catherine Panhelleux rappelle le plan de financement de ce projet qui est sur la fiche-action 3.2/Agir pour une mobilité durable. Avec ce projet, il restera 35 000 € sur cette fiche.

Elle ajoute qu'une subvention du FNADT de 36 000 € sera à ajouter au plan de financement, la Préfecture venant de faire savoir qu'elle pourra soutenir ce projet. Le maintien des 20% d'autofinancement sera fait.

Mme Anne Gallo propose d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle de 50 % avec un plafond de 60 000 €. Le plan de financement sera toutefois à revoir avec le FNADT à ajouter.

. Aménagement du secteur de la gare de Malansac – Commune de Malansac

Audition des porteurs de projets : intervention de Jean-Claude Rakozy, Maire de Malansac, le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre du Cabinet Univers de Rennes

Questions des membres au porteur de projet

- Le bâtiment de la gare est-il classé ?
- Le projet bénéficiera-t-il d'une subvention de l'agence de l'eau comme indiqué dans le plan de financement prévisionnel ?
- La population et les commerçants vont-ils être associés à la réflexion ?
- La fréquentation du train est maintenue, voir augmente. Le débat avec la SNCF sur ce point a-t-il été facile ?

Réponse du porteur de projet :

- Le bâtiment de la gare qui appartient à la commune n'est pas encore classé bâtiment historique, ce sera sans doute fait ultérieurement.

Mme Anne Gallo ajoute qu'il faudra être vigilant au relooking du bâtiment qui sera fait si on souhaite par la suite le faire classer.

- L'Agence de l'eau a été sollicitée pour une demande de subvention mais la commune a reçu une réponse négative

- La population et les commerçants sont associés à la réflexion de ce projet (réunion publique prochainement...). Malansac bénéficie d'un linéaire commercial. Il y a l'Hôtel de la gare en face et le réaménagement de ce secteur donnerait envie aux commerçants de revenir. Il est souhaité une forme de synergie autour de cet aménagement.

- Mme Anne Gallo précise que ce projet s'inscrit en cohérence avec la politique de transport de la Région, qui pourra être sollicité pour un soutien financier en complémentarité avec celui de la politique d'aménagement du territoire. Mme Anne Gallo indique également que les nouveaux horaires du TER, qui ont fait l'objet d'une large concertation et qui seront applicables à partir de juillet 2017, en lien avec le projet « Bretagne à Grande Vitesse », vont assurer un doublement du nombre de dessertes en gare de Questembert par rapport à la situation précédente.

Mme Catherine Panhelleux ajoute qu'une subvention du FNADT sera probablement à ajouter au plan de financement, la Préfecture ayant fait savoir qu'elle souhaitait que le porteur de projet les recontacte.

Débat et sélection

Les membres s'accordent à dire que ce projet a bien été expliqué par la commune et trouvent intéressant le fait d'ouvrir ce lieu à la population pour des réunions, expositions...

Mme Catherine Panhelleux rappelle le plan de financement de ce projet qui est sur la fiche-action 4.1/Équipement multimodaux. Avec ce projet, il restera 50 000 € sur cette fiche.

M. Matthieu Deldicque ajoute qu'il faudra vérifier l'autofinancement minimum obligatoire pour ce type de projet porté par la commune.

Sur la base des éléments indiqués dans la fiche-projet et présentés en séance, le projet satisfait à la démarche de qualité et de durabilité des projets portée par la Région Bretagne (avec 7 cibles atteintes sur 8 – la cible sur la valorisation du patrimoine, de l'art et la culture et des langues régionales n'est pas atteinte).

Mme Anne Gallo et M. Pierre Le Bodo proposent d'émettre un avis de principe favorable pour une subvention prévisionnelle de 18,07 % avec un plafond de 200 000 €. Le plan de financement sera toutefois à revoir avec l'Agence de l'eau à retirer et le FNADT à ajouter (avec vérification du % d'autofinancement obligatoire pour ce projet).

Projet - Maître d'ouvrage	Axe/Priorité du contrat de partenariat Fiche(s)-action(s)	Décision (pour plus de précision, se référer à la fiche-projet)	Subvention (montant et fonds) et Dépense éligible proposées par le CUP
« Réhabilitation de la salle de restauration » Commune de Theix Noyal	<u>Axe Service collectifs essentiels</u>	<u>Quorum de 12 représentants le matin</u> Avis favorable à l'unanimité 12 voix pour.	<u>Fonds Région</u> Subvention : 43 000 € Dépenses éligibles : 100 000 € Soit 43%
« Muzillac – Congrès National Confédération Paysanne » Association Confédération Paysanne 56	<u>Axe 1</u> <u>Priorité 1</u> « Soutenir notre économie et accompagner ses mutations » <u>Fiche action 1.4</u> « Conforter les activités agricoles et marines »	Avis favorable à l'unanimité sur la partie des dépenses liées à la « Semaine de l'agriculture paysanne ». 12 voix pour. Des réserves sont toutefois émises sur le fait que pour le soutien de ce type de projet, il faudra insister : <ul style="list-style-type: none"> - sur le fait que le choix du lieu soit hors ville centre, ici hors Vannes - une opération grand public - avec des évènements à valoriser hors congrès L'impact du projet sera également à argumenter.	<u>Fonds Région</u> Subvention : 6 000 € Dépenses éligibles sur la « Semaine de l'agriculture paysanne » : 12 000 € Soit 50% (Dépenses totales : 130 000 € soit 7.69%)
« Etude Petite Enfance, Enfance, Jeunesse » Arc Sud Bretagne	<u>Axe 1</u> <u>Priorité 2</u> « Répondre aux dynamiques démographiques pour maintenir notre qualité de vie » <u>Fiche action 4</u> « Qualité de vie et accueil des générations »	Avis favorable à la majorité 11 voix pour. Mme Gallo, co-présidente représentant la Région ne prend pas part au vote. Recommandation au porteur de projet d'ajouter la prise en compte de l'avis des usagers dans la phase de mise en œuvre de l'étude et dans la phase de concertation.	<u>Fonds FEADER-LEADER</u> Subvention : 28 554,54 € Dépenses : 35 692,68 € Soit 80% Retrait de la dépense éligible des dépenses de personnel et frais indirect. Les membres actent le retrait pour les projets portés par les MO Publics de la valorisation de temps passé de postes existants. Cette règle sera appliquée à l'ensemble des projets

			déposés au titre des demandes Leader.
<p>« Aide au démarrage – Déploiement rural projet Music Act' »</p> <p>Echonova</p>	<p><u>Axe 1</u> <u>Priorité 2</u> « Répondre aux dynamiques démographiques pour maintenir notre qualité de vie »</p> <p><u>Fiche action 4</u> « Qualité de vie et accueil des générations »</p>	<p>Avis favorable à la majorité</p> <p>11 voix pour.</p> <p>Mme Gallo, co-présidente représentant la Région ne prend pas part au vote.</p> <p>Recommandation au porteur de projet sur la gratuité de chacune des propositions du dispositif.</p>	<p><u>Fonds FEADER-LEADER</u></p> <p>Subvention : 43 394,31 €</p> <p>Dépenses : 54 242,89 €</p> <p>Soit 80%</p> <p>Application d'une clé de prorata à hauteur de 88.24% des dépenses.</p> <p>Retrait de la dépense éligible des dépenses de personnel.</p> <p>Les membres actent le retrait pour les projets portés par les MO Publics de la valorisation de temps passé de postes existants. Cette règle sera appliquée à l'ensemble des projets déposés au titre des demandes Leader.</p>
<p>« Aide au démarrage – Création d'une conserverie artisanale itinérante avec surplus agricole : Le FoodLab »</p> <p>Agence Unique</p>	<p><u>Axe 1</u> <u>Priorité 1</u> « Soutenir notre économie et accompagner ses mutations »</p> <p><u>Fiche action 1</u> « Les métiers de demain »</p>	<p>Avis favorable à la majorité</p> <p>11 voix pour.</p> <p>Mme Gallo, co-présidente représentant la Région ne prend pas part au vote.</p>	<p><u>Fonds FEADER-LEADER</u></p> <p>Subvention : 32 846,81 €</p> <p>Dépenses éligibles : 54 764,81 €</p> <p>Soit 59.98%</p> <p>(Dépenses totales éligibles : 165 384,59 € soit 19.86%)</p> <p>Application d'une clé de prorata réglementaire de 1/3 des dépenses du projet, susceptible de se déployer également sur les pays d'Auray et de Lorient.</p>

<p>« Mutualisation d'un plan mobilité rural sur Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté »</p> <p>GIP Pays de Vannes</p>	<p><u>Axe 1</u> <u>Priorité 3</u> « S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie » <u>Fiche action 3.2</u> « Agir pour une mobilité durable »</p>	<p><u>Quorum de 8 représentants l'après-midi</u></p> <p>Avis favorable à la majorité</p> <p>6 voix pour.</p> <p>M. André Fégeant en tant que Président de Questembert Communauté et M. Pierre Le Bodo en tant que Président du Pays de Vannes et de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération ne prennent pas part au vote.</p>	<p><u>Fonds Région</u> Subvention : 60 000 € Dépenses éligibles : 120 000 € Soit 50%</p>
<p>« Aménagement du secteur de la gare »</p> <p>Commune de Malansac</p>	<p><u>Axe « Rééquilibrage territorial »</u> <u>Fiche action 4.1</u> « Equipements multimodaux »</p>	<p>Avis favorable à l'unanimité</p> <p>8 voix pour.</p>	<p><u>Fonds Région</u> Subvention : 200 000 € Dépenses éligibles : 1 106 646 € Soit 18.07%</p>

La fiche-projet rédigée à l'issue du CUP est contractuelle et annexée à ce présent document, le dossier de demande de subvention devra être conforme au contenu de la fiche-projet.

Rappel : Répartition des dotations par fiche action et de la consommation de l'enveloppe (Fonds Région)

	Crédits régionaux 2017 : 3 392 658 €	Montant de subvention mobilisé à ce CUP 15/03/17	Restant à mobiliser en CUP
PRIORITE 1 : Soutenir notre économie et accompagner ses mutations	570 000 €	6 000 €	564 000 € 98,95%
<i>FA1.1 : Agir sur les espaces d'activités économiques</i>	200 000 €		200 000 €
<i>FA1.2 : Promouvoir le territoire et dynamiser la création d'entreprise</i>	55 000 €		55 000 €
<i>FA1.3 : Résoudre les inadéquations emploi-formation face aux évolutions des entreprises</i>	200 000 €		200 000 €
<i>FA1.4 : Conforter les activités agricoles et marines</i>	15 000 €	6 000 €	9 000 €
<i>FA1.5 : Consolider l'offre de séjours touristique en arrière-pays</i>	100 000 €		100 000 €
PRIORITE 2 : Répondre aux dynamiques démographiques en maintenant notre qualité de vie	1 165 426 €	0 €	1 165 426 € 100,00%
<i>FA2.1 : Agir sur les dispositifs d'accueil collectif du territoire</i>	780 426 €		780 426 €
<i>FA2.2 : Favoriser la culture et les liens sociaux</i>	135 000 €		135 000 €
<i>FA2.3 : Encourager l'innovation dans les services</i>	50 000 €		50 000 €
<i>FA2.4 : Accompagner la rénovation urbaine</i>	200 000 €		200 000 €
PRIORITE 3 : S'engager dans la transition énergétique et préserver notre cadre de vie	478 700 €	60 000 €	418 700 € 87,47%
<i>FA3.1 : Réhabiliter thermiquement les logements sociaux et les bâtiments publics</i>	111 200 €		111 200 €
<i>FA3.2 : Agir pour une mobilité durable</i>	95 000 €	60 000 €	35 000 €
<i>FA3.3 : Développer les énergies renouvelables</i>	100 000 €		100 000 €
<i>FA3.4 : Sensibilisation et éducation au patrimoine naturel et culturel</i>	72 500 €		72 500 €
<i>FA3.5 : Soutenir les démarches intégrées de gestion de la zone côtière</i>	100 000 €		100 000 €
Axe rééquilibrage territorial	500 000 €	200 000 €	300 000 € 60,00%
<i>FA4.1 : Équipements multimodaux</i>	250 000 €	200 000 €	50 000 €
<i>FA4.2 : Attractivité et multipolarisation</i>	250 000 €		250 000 €
Axe services collectifs essentiels	678 532 €	43 000 €	635 532 € 93,66%
TOTAL DOTATION	3 392 658 €	309 000 €	3 083 658 € 90,89%

Rappel : Répartition des dotations par fiche action et de la consommation de l'enveloppe (Programme LEADER)

Fiche Action	Intitulé	Montant fiche	Montant des subventions sollicitées	Montant des subventions payées	Montant disponible	% subventions sollicitées sur la fiche
N°1 - 19.2	1 - Les métiers de demain	279 682,00 €	32 846,81 €	0,00 €	246 835,19 €	11,74%
N°2 - 19.2	2 - Vers une agriculture durable	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00%
N°3 - 19.2	3 - Agriculteurs, artisans, commerçants, pour une transmission facilitée	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	0,00%
N°4 - 19.2	4 - Qualité de vie et accueil des générations	350 000,00 €	78 554,14 €	0,00 €	271 445,86 €	22,44%
N°5 - 19.2	5 - Une culture pour tous, des cultures pour chacun	200 000,00 €	43 394,31 €	0,00 €	156 605,69 €	21,70%
N°6 - 19.2	6 - A la rencontre de services innovants	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	0,00%
N°7 - 19.3	7 - Une ouverture vers l'Europe	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00%
19.4	8 - Animation/Fonctionnement du programme	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	293 553,17 €	0,00%
TOTAL		1 929 682,00 €	154 795,26 €	0,00 €	1 618 439,91 €	8,02%

Mme Anne Gallo et M. Pierre Le Bodo proposent de lever la séance et remercient les membres.

La date proposée pour le prochain CUP est le 5 avril 2017 après-midi. Le lieu sera communiqué prochainement.

- Au delà de l'avis formulé pendant le CUP, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard du cadre d'intervention régional, notamment des cibles de la grille développement durable.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par le CUP, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par le CUP et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenants dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationales et européennes).

Président / Présidente du Pays de Vannes

Conseiller régional référent / Conseillère
régionale référente

Monsieur Pierre Le Bodo



Madame Anne Gallo

